

## Communiqué de Presse

Mercredi 30 mars 2022

### Création du téléservice de publication d'annonces judiciaires et légales, baptisé « 'Arere »

Lors du séminaire dédié à la simplification administrative qui s'est tenu le 23 mars 2021, le service de l'imprimerie officielle s'est engagé à ouvrir un téléservice de publication des annonces judiciaires et légales afin de simplifier les démarches administratives proposées aux usagers.

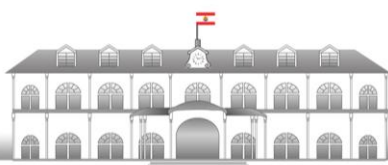
Cette évolution s'inscrit dans la démarche de modernisation et de dématérialisation de l'Administration de la Polynésie française pour une efficacité accrue et in fine, un meilleur service rendu au public. Ce projet initié en 2021 arrive donc dans sa phase finale et ouvrira au public le mercredi 13 avril 2022.

Ce téléservice, qui sera hébergé sur la plateforme *Lexpol*, permettra aux usagers :

- De rédiger et publier en ligne leurs annonces, qui seront générées via des formulaires adaptés aux différentes démarches réglementaires, sans avoir à se déplacer dans les locaux du Service de l'imprimerie officielle (SIO) à Papeete. Il suffira pour cela d'aller sur le site [lexpol.cloud.pf](http://lexpol.cloud.pf) et d'accéder à la rubrique « Publier une annonce », et ainsi minimiser les délais de publication ;
- D'effectuer le règlement en ligne de vos frais d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ;
- D'effectuer un paiement en ligne sécurisé. Les frais d'insertion de l'annonce pourront être réglés par carte bancaire via un formulaire de paiement sécurisé (Payzen) ;
- De faciliter la recherche et la publication des annonces au Journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Cet outil évitera désormais les allers retours entre le SIO et la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM).

Ce nouveau téléservice est baptisé « 'Arere » en référence au porteur de message qui, dans les temps anciens, était celui qui annonçait les nouvelles aux autorités politiques et religieuses. « 'Arere » symbolise la proximité des services de l'Administration du Pays avec le public, dans une démarche d'efficacité et de simplification.

L'homologation du téléservice sera prononcée par le ministre en charge du Numérique. Le suivi de l'homologation est à la charge du SIO et du Service de l'informatique qui apporte son expertise dans ce domaine.





PRÉSIDENTIE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

En résumé, la mise en place du téléservice « *Arere* » est l'aboutissement d'un important travail collaboratif avec des actions profondes de conduite du changement au SIO. Elle a impliqué des évolutions technologiques notables dans un temps réduit. Cette modernisation va véritablement accroître l'efficacité de l'Administration dans cette partie essentielle de la vie économique et sociale du Pays. C'est une avancée majeure pour tous les usagers devant remplir ces formalités.

---

Service de la communication

---

